



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 6

Mercredi 19 février 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

concept de déneigement et de salage, validé par le Conseil municipal, et se voit ainsi dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes au même moment. Dans ce contexte, les habitant-e-s sont invité-e-s à faire preuve de patience et de compréhension.

En cas de problèmes, les personnes concernées sont appelées à adresser leurs plaintes, par écrit, à l'adresse suivante: Municipalité de Court, Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court, et non, par oral, au personnel placé en première ligne.

Le Conseil municipal profite du présent avis pour remercier le personnel en charge du service hivernal et la population pour sa compréhension.

Court, le 19 février 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Loveresse lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** Commune de Loveresse

**Langue de la procédure d'adjudication:** Français

**Ampleur des travaux:** Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Loveresse pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

**Critères d'aptitudes:**

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO

- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

**Critères d'adjudication:**

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)



### Court

#### Avis de construction

**\*\*Modification de la demande de permis de construire publiée les 21 décembre 2022 et 11 janvier 2023\*\***

Requérante: Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet: Axians Suisse SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 38, au lieu-dit: «Rue du Nord 3-5», commune de Court.

Projet: nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Sunrise GmbH / BN083-1 sur le toit de l'immeuble pour les technologies 3G, 4G et 5G.

**Modifications: déplacement des installations techniques (boîtiers, armoires, etc.) à l'intérieur du bâtiment avec pose d'un nouveau câble d'alimentation en façade Nord.**

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Service hivernal

Lorsqu'un manteau neigeux recouvre le village ou que des plaques de glace se forment sur les chaussées, la situation sur le domaine public se détériore parfois très rapidement. Il se trouve que, dans pareils cas, le personnel communal chargé du service hivernal se voit parfois être pris à partie et appelé à répondre instantanément à de nombreuses demandes individuelles.

Bien que les attentes de la population soient généralement légitimes, le Conseil municipal rappelle que le personnel concerné se doit de respecter un



### Loveresse

#### Élection communale complémentaire d'un membre du conseil communal du 2 mars 2025 - Second tour

Aucun des trois candidats en liste n'ayant obtenu la majorité absolue lors de l'élection communale du 9 février dernier, le conseil communal ordonne un second tour en application de l'art. 94 du règlement d'organisation de la commune mixte.

Le nombre de candidats qui peuvent se présenter au second tour équivaut au double du nombre de sièges à repourvoir. Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages au premier tour sont prioritaires. Il s'agit de:

M. Jakob Häubi qui a obtenu 58 suffrages

M. Thierry Boillat qui a obtenu 54 suffrages

L'élection aura lieu par les urnes le

**Dimanche 2 mars 2025, de 10h à 11h au bureau communal de Loveresse.**

Sera élu le candidat qui obtiendra le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Loveresse, le 11 février 2025

Conseil communal

#### Fermeture de l'Administration communale

En raison du déménagement de l'Administration communale, nos bureaux resteront fermés du 18 au 28 février 2025.

En cas d'urgence, vous pouvez atteindre M<sup>me</sup> Fabienne Secchi, maire, au N° tél. 076 581 17 78.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous accueillerons avec plaisir dans nos nouveaux locaux à partir du mardi 4 mars 2025 aux horaires habituels.

Loveresse, le 12 février 2025

Conseil communal

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous:

[www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse, 032 481 26 86, [secretariat@loveresse.ch](mailto:secretariat@loveresse.ch).

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à l'administration communale de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse (avec la mention « Soumission MO ») **d'ici au 21 mars 2025** (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Loveresse, le 13 février 2025

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérante: Municipalité de Moutier, Services techniques et bâtiments, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré-Rond 17, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 320, au lieu-dit: « Rue du Clos 1 », commune de Moutier.

Projet: aménagement dans la cour de l'école primaire d'un espace de détente (toboggan, cabane en saule tressé, tube à ramper, jeux d'eau, bancs et tables) avec des surfaces engazonnées, en prairie et en pesette compactée, plantation de divers arbres et buissons et pose d'une clôture en châtaignier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP 20a «Ecole primaire et cinéma».

Recensement arch.: objet C, digne de protection et sous contrat de classement depuis le 29 octobre 2009.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: Buzas Carissa, Sous- Maichereux 2, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1226, Avenue de la Liberté 20

Projet: Aménagement d'un appartement de 3.5 pièces dans les combles avec lucarne, loggia et velux.

Zone: PQ «Centres Sud et Est»

Dérogation: Art. 67 OC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 mars 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 février 2025

Services Techniques-Urbanisme

### École obligatoire

#### Inscription des élèves de 1<sup>ère</sup> année

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années: deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1<sup>ère</sup> année nés entre le 1.8.2020 et 31.7.2021 aura lieu

**Mardi 4 mars ou jeudi 6 mars 2025, de 8 h à 11 h au secrétariat de l'école, Rue du Clos 1, 1<sup>er</sup> étage**

Entrée: côté Rue Industrielle, derrière l'abribus

La rentrée des classes 2025-2026 est fixée au 18 août 2025.

Moutier, février 2025

Ecoles enfantines de Moutier

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

- Un garde-bains, à 100 %, pour la saison 2025 de la Piscine municipale (1.5.2025 au 30.9.2025).
- Plusieurs garde-bains auxiliaires pour la saison 2025 de la Piscine municipale (mi-mai à mi-septembre 2025).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à [chancellerie@moutier.ch](mailto:chancellerie@moutier.ch): vendredi 28 février 2025.**

Moutier, le 11 février 2025

Conseil municipal



## Reconvilier

04.0302.0193 - eBau 2025-1046

### Avis de construction

Requérant: Hunsperger Boris, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1043, Rue du Bruye 8, 2732 Reconvilier

Projet: Déconstruction du balcon existant et reconstruction d'un nouveau balcon

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: aucune

Publication: dès le 12 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depts-publics](http://www.reconvilier.ch/depts-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 12 février 2025

Administration des constructions

04.0302.0194 - eBau 2025-1043

### Avis de construction

Requérant: Hunsperger Boris, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 965, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Projet: Ajout d'un escalier + changement d'une fenêtre en porte fenêtre sur la façade Nord

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: mixte HA3

Dérogation: aucune

Publication: dès le 12 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depts-publics](http://www.reconvilier.ch/depts-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 12 février 2025

Administration des constructions

04.0302.0186 - eBau 2024-19811

### Avis de construction

Requérant: Jean-Claude Gerber, Chemin du Rucher 2, 1272 Genolier

Auteur du projet: Buri Concept Sàrl, Rue Baptiste-Savoie 58, 2610 Saint-Imier

Emplacement: Parcelle N° 218, Rue du Moulin 23, 2732 Reconvilier

Projet: Création de 5 places de parc, 1 place d'exposition de 2 roues avec 1 réclame

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: mixte HA3

Dérogation: Art. 80 LR

Publication: dès le 12 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics)

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 12 février 2025

Administration des constructions

### Écoles de Reconvilier – Inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2025-2026

École enfantine – 1H: Inscription des enfants à l'école enfantine

Les enfants nés:

- entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 juillet 2021 ou
- entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et le 31 juillet 2020 (si l'entrée à l'école de l'enfant a été reportée)

doivent obligatoirement débiter l'école enfantine le lundi 18 août 2025 à 9h.

Les enfants établis dans les Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules reçoivent automatiquement un dossier d'inscription de la part des Écoles de Reconvilier.

Reconvilier, le 19 février 2025

La Direction des Écoles de Reconvilier



## Roches

### Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches.

Emplacement: parcelle N° 180, au lieu-dit «Haut du Village 31a», commune Roches.

Projet: prolongement du mur du garage et pose d'un volet coulissant (porte de garage coulissante) en façade de couleur gris ardoise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Mensuration officielle

#### Appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45 alinéa 2 de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune mixte de Roches lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** Commune mixte de Roches

**Langue de la procédure d'adjudication:** français

**Ampleur des travaux:** gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la Commune mixte de Roches pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en praticulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62); OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du Canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

#### Critères d'aptitudes

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

#### Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01- MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

#### Sécurité de l'information

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19 alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située sur territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente (date de l'offre) accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

#### Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'article 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètre dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note d'un point. À partir de quatre fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable:

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sur la page: [www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de la Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches, 032 / 493 65 45, [secretariat@roches.ch](mailto:secretariat@roches.ch).

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** l'offre doit être adressée à l'administration communale de Roches (Haut du Village 31, 2762 Roches) d'ici au 24 mars 2025 (le cachet de la Poste faisant foi).

**Voies de droit:** les recours sont traités par le Préfet compétent conformément à la Loi cantonale sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21).

Roches, le 17 février 2025

Conseil communal



## Saicourt

### Informations communales

#### Ramassage du papier

Durant l'année 2024, 17.20 tonnes de papier ont été récoltées sur le territoire communal. Celtor va reverser un montant de Fr. 2'322.- à la commune.

## Assemblées municipales

Les assemblées municipales auront lieu les 23 juin 2025 et 15 décembre 2025.

### École secondaire de la Courtine

M<sup>me</sup> Sophie Gomez a donné sa démission en tant que membre de la commission scolaire de l'école secondaire de la Courtine pour le 31 juillet 2025. Les personnes intéressées à rejoindre la commission scolaire peuvent s'annoncer au bureau municipal, soit par mail, soit par téléphone.

### Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance, le bureau municipal sera fermé le jeudi 20 février 2025.

Le Fuet, le 19 février 2025

Conseil municipal



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérant : H-PAD Sàrl, M. Pierre-Alain Heimann, Route de Sorvilier 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Plein Soleil Immobilier Sàrl, Le Seut 14, 2735 Malleray

Projet : Agrandissement du bâtiment existant, toit à 2 pans

Emplacement : parcelle N° 852, au lieu-dit « Près des Colons 6 »

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : A

Dérogation : Art. 18 RCC

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 12 février 2025

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante : Sagobat Immobilier Sàrl, Chemin Mettlen 72, 2504 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 336, au lieu-dit : « Rue de Tramelan 15 », commune de Tavannes.

Projet : pose d'une nouvelle isolation périphérique et d'un nouveau crépi de couleur grise, construction d'une lucarne et pose de velux en toiture, création d'un studio dans les combles, transformation de 6 fenêtres en portes-fenêtres pour l'installation de balcons en façade Sud et Ouest, installation d'une pompe à chaleur extérieure au Sud du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : mixte 2.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2025

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : M. Francesco Martello, Chemin du Grand'Clos 3, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'un garage avec panneaux photovoltaïques sur la toiture plate et d'un couvert à bois en continuité du garage existant Chemin du Grand'Clos 3, parcelle N° 1428 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : infiltration superficielle des eaux pluviales et pas de production d'eaux résiduaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 février 2025

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérant : Infralog SA, Rue de la Préfecture 4, 2800 Delémont.

Auteur du projet : Huguélet Génie Civil SA, Chemin de Beausite 2, 2710 Tavannes.

Projet : démolition du bâtiment La Combe 4, terrassement et remblai, agrandissements du bâtiment La Combe 2 (centre de tri), parcelles N° 1860 et 1888 en zone d'activités A1 « Malvaux ».

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mars 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 19 février 2025

Le chef des travaux publics

### Contrôle périodique des abris

La commune de Tavannes a mandaté l'entreprise Abri Audit AG pour effectuer le contrôle périodique des abris. Cette vérification, obligatoire selon l'article 81 de l'Ordonnance sur la protection civile (OPCi; RS 520.11), vise à garantir leur conformité et leur bon état.

Au cours de l'année 2025, chaque propriétaire d'abri recevra un courrier de l'entreprise précisant la date du contrôle. Il sera important de préparer l'abri en suivant les instructions qui y seront détaillées.

Tavannes, le 17 février 2025

Le secrétariat municipal

## Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	30.04.2025	mercredi	36	31	03.09.2025	mercredi
1		01.01.2025	SUPPRIME	19	17	07.05.2025	mercredi	37	32	10.09.2025	mercredi
2		08.01.2025	SUPPRIME	20	18	14.05.2025	mercredi	38	33	17.09.2025	mercredi
3	1	15.01.2025	mercredi	21	19	21.05.2025	mercredi	39	34	24.09.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi	22	20	28.05.2025	mercredi	40	35	01.10.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi	23	21	04.06.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi	24	22	12.06.2025	JEUDI	42	37	15.10.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi	25	23	18.06.2025	mercredi	43	38	22.10.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi	26	24	25.06.2025	mercredi	44	39	29.10.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi	27	25	02.07.2025	mercredi	45	40	05.11.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi	28	26	09.07.2025	mercredi	46	41	12.11.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi	29		16.07.2025	SUPPRIME	47	42	19.11.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi	30		23.07.2025	SUPPRIME	48	43	26.11.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi	31		30.07.2025	SUPPRIME	49	44	03.12.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi	32	27	06.08.2025	mercredi	50	45	10.12.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi	33	28	13.08.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi	34	29	20.08.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI	35	30	27.08.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME